

"A."

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, de la part de Dame Susan Ash, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec, afin d'en obtenir un bill de divorce d'avec son époux, William Manton, de quelque lieu inconnu dans les Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'abandon et parce que le dit William Manton a obtenu un divorce d'avec la dite Susan Ash, devant la cour Suprême de l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et a contracté un second mariage.

DUHAMEL, RAINVILLE ET MARCEAU,
Procureurs de la dite Dame Susan Ash.

Canada, }
Province d'Ontario. }

Je, soussigné, M. Gray, ministre de l'Eglise presbytérienne du Canada, du village de Sterling, dans le comté de Hastings, province d'Ontario, déclare solennellement : Qu'à la demande de MM. Duhamel, Rainville et Marceau, procureurs de Dame Susan Ash, de la cité de Montréal, pétitionnaire auprès du Parlement en obtention d'un acte de divorce d'avec son mari William Manton, j'ai signifié une copie écrite de l'avis ci-annexé coté A au dit William Manton le 20e jour d'avril courant, en délivrant copie conforme du dit avis, en mains propres, à Dame Catherine Hatch, veuve de Henry Hatch, du dit village de Sterling, laquelle est la mère de Mary Ford Hatch qui a épousé le dit William Manton en septembre 1874 ; je l'ai informée en même temps que je lui faisais cette signification à la requête des dits MM. Duhamel, Rainville et Marceau, procureurs de la dite Susan Ash ; je lui ai aussi alors demandé où était le dit William Manton ; à quoi elle m'a répondu que la dernière nouvelle qu'elle avait eue au sujet du lieu de résidence du dit William Manton était qu'il demeurait à West-Medford qui est une partie de la cité de Boston, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, et qu'elle n'avait pas appris qu'il fût allé demeurer ailleurs. Et je fais cette déclaration, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

JAMES M. GRAY.

Déclaration reçue par moi au village }
de Sterling, provinces d'Ontario, }
ce 20ème jour d'avril A.D. 1887. }

G. H. BOULTER,
Juge de paix.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé : Que la pétition de Susan Ash, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
La pétition de Susan Ash a été alors lue et reçue.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery,
La Chambre s'est ajournée.